

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 24 juillet 2014 à 20 H 30

Le 24 juillet 2014 à 20 H 35, le Conseil Municipal de SAINT ELOY LES MINES s'est réuni, en Mairie, sur convocations adressées par le Maire le 17 juillet 2014.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, ouvre la séance à 20 H 35 et procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : M Clément JAY

Étaient présents : Mme Marie-Thérèse SIKORA – MM. Alain ROBERT – Jacky BOUKHALFA – Claude DEQUAIRE – Mmes Michelle POMPILI – Michelle BOUSCAVERT – Huguette GUERLING – Sophie JOUVE – MM. Jean-Claude FERANDON – Michel RENAUD – Mme Marie-France DUBOST – MM. Jean DURIN – Pierre MONTEIL – Mmes Eva ALMEIDA-BERNARD (arrivée à 20 H 45) – Caroline LARRAYOZ – Muriel DESARMENIEN – Corinne SAFFRE – Marjorie LE MAY – MM. Clément JAY – Bernard GRAND – Mme Jacqueline DUBOISSET – M. Christian JEROME – Mme Maryse PERRONIN.

Étaient absents et excusés :

M. Pierre BARILLIER – procuration à Mme Marie-Thérèse SIKORA
M. Christian JOUHET – procuration à M. Alain ROBERT
M. Denis KAPALA – procuration à M. Michel RENAUD
M. Christopher DEMBIK – procuration à M. Christian JEROME.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu de la réunion du 12 juin 2014.

Monsieur Bernard GRAND précise que sur la question diverse sur les déchets amiantés, cela ne concerne que les déchets des particuliers et que dans la solution de Monsieur André CHASSAIGNE, de mettre à la charge de l'Etat la résolution de ce problème et surtout que l'Etat prenne à sa charge l'aspect financier de ce problème.

GESTION DU SERVICE PUBLIC POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, fait un rappel de la situation.

« Le contrat liant la Lyonnaise des Eaux à Saint Eloy les Mines pour la gestion et l'exploitation de l'assainissement arrivait à échéance en juillet 2012. La commune de Saint-Eloy les Mines a donc lancé la procédure pour se prononcer sur l'option de gestion de ce service public en juin 2011.

Le Conseil Municipal s'est prononcé pour une délégation de service (DSP) sur la base d'un contrat d'affermage de 12 ans. Afin de faire le choix optimal pour les éloyssiens, la commune a pris attache des services de la Direction Départementale des Territoire (DDT), pour analyser les offres d'un point de vue technique et financier.

Plusieurs candidats ont répondu à la procédure et après analyse des offres, la Lyonnaise des Eaux a été sélectionnée au vu des garanties techniques et du prix aux usagers. La nouvelle DSP est lancée à partir de juillet 2012.

La SEMERAP, un des candidats non retenus, a attaqué en justice, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, le contrat de délégation pour plusieurs motifs :

- *Technique : L'offre de Lyonnaise portait sur une quantité de matière de vidange anormalement élevée et non prévue dans le cahier des charges*
- *Financière : Le compte d'exploitation prévisionnel en déséquilibre du fait de la prise en compte d'une recette deux fois*

Le juge de Clermont-Ferrand, après avoir examiné la forme et le fond du dossier, confirme le choix de Saint Eloy les Mines.

La SEMERAP a poursuivi la procédure et a trainé Saint-Eloy devant la Cour d'Appel de Lyon. Le rapporteur public a fait un rapport plutôt favorable à la commune mais a reconnu l'anomalie sur le compte d'exploitation.

Le juge a traité ce dossier sur la forme et sur le Droit et a jugé que la Commune avait fait une erreur manifeste d'appréciation vis-à-vis de l'offre anormalement basse de la Lyonnaise des Eaux. En effet, si la recette comptée en double est retirée du compte d'exploitation prévisionnel, celui-ci est déficitaire. Deux conséquences possibles, soit la Lyonnaise des Eaux augmente son tarif au m3, soit elle ne réalise pas tous les investissements prévus.

Afin de ne pas pénaliser et de protéger la commune, le juge a rompu le contrat de délégation le 12 juin 2014 et donne 6 mois pour rétablir la situation.

Aujourd'hui, Saint-Eloy les Mines a plusieurs options à faire valoir :

- 1- *Aller en Conseil d'Etat pour contester la décision de la Cours d'Appel de*
- 2- *Lancer la procédure de gestion et d'exploitation de l'assainissement collectif et non collectif »*

Arrivée de Madame Eva BERNARD à 20 H 45

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, fait ensuite lecture du rapport de gestion et d'exploitation de l'assainissement collectif et non collectif. Fait état des modes de gestion possible :

- Gestion directe
- Gestion directe avec prestations de service
- Délégation de service public par affermage
- Transfert de compétence à la Communauté de Communes(mais la COM COM n'a pas la compétence)
- Transfert à un syndicat
- Entrer dans une société publique locale

Parmi toutes les options, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, propose la délégation de service publique par affermage.

Monsieur Bernard GRAND intervient à la suite pour demander les montants versés en frais d'avocat pour ce dossier, rappelle que Monsieur Jean-Pierre PRADIER avait soulevé les problèmes du dossier de la Lyonnaise, le risque d'aller au Tribunal et les suites qui vont être données.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, répond que la suite de la procédure en Conseil d'Etat coûtera à la Commune 5 000 € pour qu'un avocat ouvre simplement l'enveloppe de notre dossier, et avec l'accord de l'ensemble du Conseil Municipal, il est raisonnable de s'en arrêter là. Concernant les risques du dossier, Saint Eloy a pris la DDT pour se prémunir de ces problèmes et que le choix de la Lyonnaise était le meilleur pour la Commune.

Madame Jacqueline DUBOISSET s'interroge sur le choix de refaire une DSP et des problèmes que cela pourrait encore engendrer. Sur ce point, la Commune devra faire un appel à un assistant technique pour l'accompagnement et limiter les risques.

Monsieur Christian JEROME demande si une étude a été réalisée pour une gestion en directe car pour lui cela semble être une meilleure solution.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, considère que la Commune n'a pas la taille critique pour pouvoir assumer le personnel et donne la parole à Monsieur Christophe ROUDIER, DST, pour un complément d'information. Monsieur ROUDIER confirme qu'effectivement la Commune n'est pas assez importante pour cette gestion car il faut un technicien pour gérer le réseau, en cas d'absence (congé ou maladie), il faut embaucher un 2^e technicien pour assurer la continuité de service. De plus, la réglementation change régulièrement et il faut se tenir à jour, ce qui peut ne pas être évident pour une petite commune. Sans oublier, l'obligation d'avoir un équipement spécifique pour répondre aux normes obligatoires dans ce type d'activité.

Monsieur Bernard GRAND souhaite que d'autres modes de gestion soient étudiés, en particulier en direction de la Communauté de Communes et s'interroge sur ce que font les autres communes autour de Saint Eloy.

Monsieur Jacky BOUKHALFA, Adjoint aux Travaux, informe que Menat a fait une DSP.

Suite à ce débat, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, soumet au vote la DSP par affermage comme mode de gestion de l'assainissement et ce choix est adopté à l'unanimité.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) par affermage de la gestion et de l'exploitation du service public d'assainissement collectif et non collectif. Assistance administrative à maître d'ouvrage.

Le Conseil Municipal ayant décidé d'engager une procédure de délégation de service public (DSP) pour l'affermage de la gestion et de l'exploitation du service public d'assainissement collectif et non collectif,

Mme Marie-Thérèse SIKORA, Maire, expose que le suivi d'une telle procédure nécessite pour la Commune le choix d'une part, d'un assistant administratif, d'autre part, d'un assistant technique.

Mme Marie-Thérèse SIKORA, Maire, propose alors de confier au cabinet REUGE Consultant une mission d'assistance administrative comprenant les prestations suivantes :

- *Suivi de la procédure de consultation pour le choix d'un assistant technique,*
- *Suivi administratif de la procédure de délégation de service public, tout au long de la procédure,*
- *Suivi, dans l'attente de la passation d'un nouveau contrat d'affermage, de la passation et de l'exécution de tous contrats ou marchés de services nécessaires pour assurer la continuité du service public d'assainissement collectif et non collectif.*

Le montant d'une telle mission s'élève à 9 800 € HT, selon la décomposition suivante :

- *Suivi de la procédure de consultation pour le choix d'un assistant technique*
600 € HT
- *Suivi administratif de la procédure de délégation de service public tout au long de la procédure,*
7 400 € HT
- *Suivi, dans l'attente de la passation d'un nouveau contrat d'affermage, de la passation et de l'exécution de tous contrats ou marchés de services nécessaires pour assurer la continuité du service public d'assainissement* 1 800 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

1/ Confier au cabinet REUGE Consultant la mission d'assistance administrative à maître d'ouvrage telle que définie ci-dessus, pour un montant de rémunération de 9 800 € HT.

2/ Donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'exécution des présentes décisions et signer le contrat d'assistance administrative à maître d'ouvrage avec le cabinet REUGE Consultant.

DEMANDE DE SUBVENTION DE FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (FIPD)

Madame Marie-Thérèse SIKORA – Maire – propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'intention de mettre en place une vidéo-protection sur le territoire communal afin de pouvoir demander les subventions et préparer la mise en œuvre de ce projet.

L'installation de caméras de vidéo-protection sur la Commune a pour vocation d'améliorer la sécurité des biens et des personnes avec la gestion des flux routiers. La Gendarmerie a d'ores et déjà effectué un diagnostic de sûreté sur le déploiement possible de caméras vidéo-protection.

Madame Jacqueline DUBOISSET demande les chiffres de la délinquance.

Monsieur Christian JEROME fait état des expériences de grandes villes comme Londres qui ont mis en place ce type de dispositif, qui ont vu une baisse de la délinquance sur les 2-3 années suivantes. Mais depuis les chiffres de la délinquance sont en hausse et ces villes ont décidé d'enlever les caméras. D'où son interrogation sur l'efficacité à Saint-Eloy les Mines car personne ne sera derrière les caméras pour alerter en direct et sur l'investissement nécessaire pour une Commune de cette taille. Enfin, Monsieur Christian JEROME a de fortes craintes quant à la suppression de gendarmes par le Ministère de l'Intérieur grâce à ce dispositif.

Monsieur Bernard GRAND est aussi opposé à ce projet, en effet, il considère que la vidéo protection est une grave atteinte aux libertés individuelles.

Monsieur Michel RENAUD intervient en donnant l'exemple de la faculté de Villeneuve d'Ascq qui a fait l'acquisition de ce dispositif et qui n'a pu le mettre en place suite à l'action d'un syndicat pour protéger les libertés des individus et la même année il y a eu 2 viols sur le campus qui auraient pu être évités.

Monsieur Alain ROBERT, 1^{er} Adjoint, considère qu'on ne peut pas aller contre le progrès et que ce dispositif permettra, en cas de graves problèmes, de donner à la gendarmerie un début de piste.

Après ces échanges, Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, soumet au vote cette délibération, le Conseil Municipal autorise, par 22 voix pour :

Mme Marie-Thérèse SIKORA

M. Alain ROBERT

M. Jacky BOUKHALFA

M. Pierre BARILLIER (procuration à Mme Marie-Thérèse SIKORA)

M. Claude DEQUAIRE

Mme Michelle POMPILI

Mme Michelle BOUSCAVERT

Mme Huguette GUERLING

Mme Sophie JOUVE

M. Jean-Claude FERANDON

M. Michel RENAUD

Mme Marie-France DUBOST

M. Jean DURIN

M. Pierre MONTEIL

M. Christian JOUHET (procuration à M. Alain ROBERT)

M. Denis KAPALA (procuration à M. Michel RENAUD)

Mme Eva ALMEIDA-BERNARD

Mme Caroline LARRAYOZ

Mme Muriel DESARMENIEN

Mme Corinne SAFFRE

Mme Marjorie LE MAY

M. Clément JAY

et 5 voix contre :

M. Christopher DEMBIK (procuration à M. Christian JEROME)

M. Bernard GRAND

Mme Jacqueline DUBOISSET

M. Christian JEROME

Mme Maryse PERRONIN, Madame le Maire ou son représentant légal à :

1/ Solliciter auprès du Ministre de l'Intérieur une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pouvant représenter jusqu'à 40 % de la dépense.

2/ Effectuer les démarches, autorisations ou déclarations utiles à la mise en place de la vidéo-protection.

SUBVENTION D'EQUIPEMENT – REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Monsieur Jacky BOUKHALFA, Adjoint aux travaux, indique qu'afin d'améliorer la sécurité des usagers sur les voies départementales n° 2144 et n° 147 et voie communale n° 342 (rue Jules Guesde), la Commune souhaite l'implantation d'un radar pédagogique à l'Entrée Sud de SAINT ELOY LES MINES ainsi que de 4 « dos d'âne » rue des Bayons et Voie Communale rue Jules Guesde.

Afin de financer ces projets, il propose au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Général, au titre de la répartition des amendes de police.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération de principe du Conseil Général datée du 23 juin 2009, considération l'importance des travaux de mise en sécurité à réaliser :

<i>Intitulé du projet</i>	<i>Montant estimé H.T.</i>	<i>Subvention demandée</i>
Implantation d'un radar pédagogique et de 4 « dos d'âne »	17 989,60 € H. T.	30% Soit 5 396,88 €

Monsieur Bernard GRAND souhaite que le radar pédagogique de l'entrée Nord soit maintenu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son représentant légal à :

1/ approuver le dossier présenté auprès du Conseil Général au titre de la répartition du produit des amendes de police.

2/ Solliciter l'aide du Conseil Général.

3/ Autoriser Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes décisions permettant de mener la procédure à son terme.

CAO ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE « MISE EN CONFORMITÉ DU BARRAGE DE MONTAIGUT »

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire – rendra compte de la décision de la Commission d'Appels d'offres réunie le lundi 30 juin 2014.

L'Entreprise retenue est I.S.L Ingénierie pour un montant de 102 303 € H.T., soit un montant T.V.A. incluse de 122 763 €.

Ont également participé :

- SOMIVAL
- EGIS EAU
- TRACTEBEL ENGINEERING

Monsieur Bernard GRAND s'interroge des conséquences si le barrage de Montaigut était mis hors fonction.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, répond que ce barrage est nécessaire au bon fonctionnement de ROCKWOOL ISOLATION.

AMÉNAGEMENT DES RUES DE LA CÔTE FERRANDON ET DE LA CÔTE BUVAT MARCHÉ DE TRAVAUX

Après avoir rappelé qu'une procédure de consultation des entreprises avait été engagée, par procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés publics, pour les travaux d'aménagement des rues de la Côte Ferrandon et de la Côte Buvat,

Après avoir rendu compte du déroulement de cette procédure de consultation et sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres en date du 22 juillet 2014,

Mme Marie-Thérèse SIKORA, Maire, propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise suivante pour le montant indiqué ci-après :

Lot unique

<i>Entreprise</i>	SMPB
<i>Montant HT du marché</i>	104 640 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1/ Retient pour les travaux d'aménagement des rues de la Côte Ferrandon et de la Côte Buvat, l'entreprise SMPB pour un montant de travaux de 104 640 € HT.

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'exécution des présentes décisions et notamment signer le marché de travaux précédemment évoqué.

AMENAGEMENT DE LA RUE DES RINCHAUDS (2^{ème} Tranche). Marchés de travaux.

Après avoir rappelé qu'une procédure de consultation des entreprises avait été engagée, par procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés publics, pour les travaux d'aménagement de la rue des Rinchauds (2^{ème} Tranche),

Après avoir rendu compte du déroulement de cette procédure de consultation et sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres en date du 22 juillet 2014,

Mme Marie-Thérèse SIKORA, Maire, propose au Conseil Municipal de retenir les entreprises suivantes pour les montants indiqués ci-après :

Lot N°1 Voirie et Réseaux divers

<i>Entreprise</i>	SMTPB
<i>Montant HT du marché</i>	256 382.90 € H.T.

Lot N°2 Eclairage public

<i>Entreprise</i>	VIGILEC
<i>Montant HT du marché</i>	35 317.90 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1/ Retient, pour les travaux d'aménagement de la rue des Rinchauds (2^{ème} Tranche), les entreprises indiquées ci-dessus pour les montants de travaux également indiqués ci-dessus.

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'exécution des présentes décisions et notamment signer les marchés de travaux précédemment évoqués.

CONSTRUCTION D'UN AUVENT SUR LE JEU DE BOULES. Avenants aux marchés de travaux.

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, rappelle que divers marchés de travaux ont été passés pour la construction d'un auvent sur le jeu de boules et que diverses modifications, correspondant à des travaux en plus ou en moins, nécessitent la passation d'avenants aux marchés initiaux de travaux.

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 22 juillet 2014, il est proposé au Conseil Municipal la passation des avenants suivants aux marchés de travaux :

1/ Avenant N°1 pour le lot N°1 « Terrassements Gros œuvre » (Marché SMTPB)

Montant initial HT du marché	42 326,54 €
Montant HT des travaux en plus	(+) 6 561,00 €

Montant HT de l'avenant N°1	(+) 6 561,00 €
Nouveau montant HT du marché	48 887,54 €

2/ Avenant N°1 pour le lot °4 « Electricité » (Marché TAUVERON)

Montant initial HT du marché	7 073,10 €
Montant HT des travaux en plus	(+) 169,30 €
Montant HT de l'avenant N°1	(+) 169,30 €
Nouveau montant HT du marché	7 242,40 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1/ Donne son accord pour la passation des avenants aux marchés de travaux tels qu'exposés ci-dessus.

2/ Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'exécution des présentes décisions et notamment signer les avenants aux marchés de travaux approuvés par le Conseil Municipal.

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX

Chaque année la Commune met en place un programme de voirie communale.

L'estimation des services est de : 89 667 €

La Commune a reçu trois propositions :

EIFFAGE	98 982 €
EUROVIA	96 414 €
MONTEIL COLAS	88 465 €

Attribution est donnée à MONTEIL COLAS, le moins disant.

DECISION MODIFICATIVE

Afin de régler l'acquisition de parcelles sises « cité des Tierceries » et les « Planchettes », le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la décision modificative suivante :

Dépenses :

Compte 2111-158-01	acquisition de terrains	+ 50 000.00 €
Compte 2313-138-01	travaux de bâtiments	- 50 000.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

La Loi de Finances Rectificative du 29 décembre 2013 transfère la recette de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité des communes vers les syndicats en charge de cette compétence à savoir le SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz).

Afin d'éviter une perte de recette trop importante, Monsieur Jacky BOUKHALFA, Adjoint aux travaux et délégué au SIEG rapporte que le syndicat a accepté au travers d'une délibération de reverser 50% de cette recette à la condition que la Commune de Saint-Eloy les Mines délibère pour pouvoir l'encaisser.

Compte-tenu de l'article 45 de la Loi de Finances rectificative du 29 décembre 2013 qui a modifié l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président propose que le SIEG du Puy-de-Dôme :

- Reverse 50% du produit net de la taxe perçue à partir du 1^{er} janvier 2014 sur le territoire des communes suivantes : Ambert, Beaumont, Chamalières, Châtel Guyon, Clermont-Ferrand, Gerzat, Issoire, Pont-du-Château, Riom, Royat, Saint-Eloy-les-Mines et Thiers, dans la mesure où ces dernières délibèreraient de manière concordante avant le 1^{er} octobre 2014.
- Transmette aux services fiscaux, avant le 15 octobre 2014 une notification de cette délibération.

Madame Jacqueline DUBOISSET demande le montant total versé.

Monsieur Jacky BOUKHALFA, Adjoint aux travaux, répond que le montant est variable d'une année à l'autre et change en fonction des consommations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

PRIME COMMUNALE AUX RENOVATIONS DES FACADES

Sur proposition de Madame Sophie JOUVE, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal sera appelé à autoriser le versement de la prime communale aux ravalements des façades à :

- **Monsieur Jean DURIN** pour **1 200.02 €**
Adresse du bâtiment : 31 rue Jules Guesde

- | | |
|---|-----------------|
| ➤ Monsieur Jean COZMESCO pour
Adresse du bâtiment : 44 rue des Barrages | 219.32 € |
| ➤ Monsieur CHAN SWEE ON pour
Adresse du bâtiment : le Moulin Parrot | 860.10 € |

Les crédits nécessaires ont été prévus au compte 20422 du Budget Communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

DESIGNATION DE MEMBRES SUPPLEMENTAIRES POUR L'ASSOCIATION DES AIDES MENAGERES

Suite au Conseil Municipal du 4 avril 2014, Mme GUERLING et Mme DUBOST, élues, ont été désignées pour représenter la commune au sein de cette association. Un courrier de l'association a été adressé à la Mairie pour demander la désignation de 2 membres suppléants

Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, propose :

2 membres suppléants :

- Madame Marjorie LE MAY suppléante de Mme Huguette GUERLING
- Un membre du CCAS désigné en son sein, suppléant de Mme Marie-France DUBOST

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, donne tous pouvoirs à Madame le Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE « RETRAITE » DU CENTRE DE GESTION 63

Le Centre de Gestion 63 propose à l'ensemble des collectivités membres d'adhérer à son service « Retraite » par l'intermédiaire d'une convention pour un montant forfaitaire annuel tenant compte du nombre d'agents affiliés au régime spécial soit 450 €.

Ce service permettra à la collectivité de fournir aux agents une sécurisation administrative et juridique des dossiers retraites dans un contexte où la réglementation en matière de retraite est modifiée très régulièrement et nécessite une formation régulière des services.

Le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, autorise Madame le Maire ou son représentant légal à signer cette convention à compter du 1^{er} janvier 2015.

MODIFICATION DE LA TARIFICATION DE LA CONVENTION D'ADHESION AU POLE SANTE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION 63

Le Centre de Gestion 63 restructure son service de santé et son service de prévention pour le fusionner en un seul afin de constituer un véritable pôle santé au travail.

Cette modification d'organisation nécessite un changement de la tarification des prestations. Aujourd'hui la commune verse 0,1% de la masse salariale pour le service de prévention et paye à l'acte le service santé.

La nouvelle tarification forfaitaire sera de 65€ par agent pour adhérer à l'ensemble des missions du pôle santé au travail.

L'estimation de ce changement est

Avant	Après
1039 + 3 228 = 4 267 €	5 200€

Monsieur Christian JEROME fait remarquer que lorsqu'il y a regroupement de services, il y a une économie mais pas ici.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son représentant légal à signer cette convention à compter du 1^{er} janvier 2015.

AUTORISATION DE SIGNER LA MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF

La Commune de SAINT ELOY LES MINES est déjà impactée pour une baisse des dotations et demain cette baisse s'accroîtra.

Il est important, voir nécessaire, que l'AMF puisse faire entendre notre désaccord aux mesures annoncées.

Monsieur Bernard GRAND donnera son accord pour cette motion mais fait remarquer que la politique est la même qu'avant en matière de dotation.

Monsieur Alain ROBERT, 1^{er} Adjoint, signale qu'avant les montants étaient maintenus et que la baisse était liée à l'inflation alors qu'aujourd'hui il y a une baisse effective. On peut donc parler de désengagement de l'Etat.

Monsieur Christian JEROME fait une déclaration au nom de Monsieur Christopher DEMBIK : *« A titre personnel, je tiens à voter contre. En effet, je considère qu'il est nécessaire de soutenir les efforts en termes d'assainissement budgétaire et la réforme territoriale qui vise à penser les territoires non plus au niveau de la Municipalité mais de l'intercommunalité. La situation financière de la France est inquiétante, les efforts doivent être partagés. »*

Le Conseil Municipal autorise Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, à signer la motion de soutien à l'action de l'A.M.F. pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat, par 25 voix pour :

Mme Marie-Thérèse SIKORA
M. Alain ROBERT
M. Jacky BOUKHALFA
M. Pierre BARILLIER (procuration à Mme Marie-Thérèse SIKORA)
M. Claude DEQUAIRE
Mme Michelle POMPILI
Mme Michelle BOUSCAVERT
Mme Huguette GUERLING
Mme Sophie JOUVE
M. Jean-Claude FERANDON
M. Michel RENAUD
Mme Marie-France DUBOST
M. Jean DURIN
M. Pierre MONTEIL
M. Christian JOUHET (procuration à M. Alain ROBERT)
M. Denis KAPALA (procuration à M. Michel RENAUD)
Mme Eva ALMEIDA-BERNARD (arrivée à 20 H 45)
Mme Caroline LARRAYOZ
Mme Muriel DESARMENIEN
Mme Corinne SAFFRE
Mme Marjorie LE MAY
M. Clément JAY
M. Bernard GRAND
Mme Jacqueline DUBOISSET
M. Christian JEROME
et 2 voix contre :
M. Christopher DEMBIK (procuration à M. Christian JEROME)
Mme Maryse PERRONIN.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur Bernard GRAND s'étonne que le dossier sur la revitalisation des centres-bourgs n'ait pas été présenté lors de cette séance du Conseil Municipal au vu des implications que cela entraîne.
- Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire, informe que ce dossier n'a pas été présenté mais le sera lors de la prochaine séance car une réunion de travail doit avoir lieu le lundi 28 juillet en présence de Monsieur le Sous-Préfet de Thiers, de la DDT du Conseil Général, des bailleurs sociaux et qu'à ce jour, Saint-Eloy va candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt et que le cahier des charges du dossier à remplir sera précisé suite à cette réunion. Madame Marie-Thérèse SIKORA, Maire remercie tous ceux et celles qui ont contribué au développement de la Ville car cela a permis à Saint-Eloy les Mines d'être parmi les 300 villes présélectionnées au niveau national.
- Madame Jacqueline DUBOISSET souhaite avoir des explications sur la Fête Patronale et en particulier sur l'absence de forains.
- Monsieur Claude DEQUAIRE, Adjoint au commerce, explique que les forains ne sont pas venus pour participer car deux autres fêtes se tenaient à Chapdes Beauford et Chambon sur Voueize et avec la Fête des Vins qui s'est déroulée 3 semaines avant, ils

ont considéré qu'il n'y avait pas d'argent à faire. La Mairie a envoyé un courrier à l'affermeur pour qu'il nous explique la situation et qu'il nous dise pourquoi il n'a pas prévenu afin que la Commune puisse organiser autre chose.

- Monsieur Bernard GRAND revient sur la problématique de l'amiante et demande que Saint-Eloy soit meneur dans la suite du dossier auprès du SICTOM et demande que toutes les compétences du Conseil Municipal soient mobilisées.

L'ordre du Jour est épuisé, Madame Marie-Thérèse SIKORA clos à la séance à 22 H 10.